

SEANCE DU 24 DECEMBRE 2013

PRESENTS : MM.Wart E., Bourgmestre-président ;
Lardinois M., Jenaux P., Echevins ;
Vanbeneden M.-C., Présidente du CPAS ;
Vanderzeypen D., Robbeets J.-P., Megali H., Art J.-L., Perin M., Mathelart A., Drapier L.,
Mabille M., Vanhollebeke-Meurs N., Allart J.-J., Breton J., Davaux-Chartier J., Charlet C.,
Conseillers communaux
Migeotte M.-N., Directrice générale f.f. ;

EXCUSES: MM. Barridez P., Lemmens A.,Echevins;
MM.Cuvelier P.,Corbisier-Loriau M.-C., De Conciliis G.,Conseillers communaux

SEANCE PUBLIQUE

1^{er} OBJET. **Bien sis rue Henri Loriaux à 6210 FRASNES-LEZ-GOSSELIES - réf. cad.: div. 1, section A n°s 763B4, 763 D4, 764 N, 763 Y4 - Projet d'acte de division - Approbation**

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie;
Vu le projet d'acte de division transmis par le Service Public Fédéral Finances, Administration de la T.V.A., de l'enregistrement et des domaines, Comité d'acquisition d'immeubles de Charleroi relatif aux parcelles suivantes, sises à Les Bons Villers - 1^{ère} division - Frasnes-lez-Gosselies - INS 52024 - Matrice 03810:

- Une parcelle de terrain cadastrée en nature de terre au lieu-dit « Champ de la Chapelle », à front de la rue Henri Loriaux, section A numéro 763 Y4 pour une contenance de vingt-neuf ares nonante-cinq centiares (29a 95ca).

- Une parcelle de terrain cadastrée en nature de terre sise à front des rues François Givron et Henri Loriaux section A numéro 763 G6 (anciennement section A numéros 763 B4 et D4) pour une contenance de trente-neuf ares quatre-vingt-deux centiares (39a 82ca).

- Une parcelle de terrain cadastrée en nature de terre au lieu-dit « Champ de la Chapelle », à front de la rue Henri Loriaux, section A numéro 764 N (anciennement section A numéro 764 M) pour une contenance de quarante-huit ares septante-deux centiares (48a 72ca).

Vu le permis d'urbanisation (référence F0410/52075/LCP4/2013/1) délivré en date du 5 décembre 2013 par la direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie, direction extérieure de Hainaut II du Service public de Wallonie ayant pour objet la division des biens prédécrits en neuf lots en vue de la construction d'habitations unifamiliales;

Vu la demande, conformément aux prescriptions du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Energie, adressée au fonctionnaire instrumentant du Comité d'acquisition d'immeubles de Charleroi de dresser acte de la division des biens en neufs lots destinés à la construction d'habitations unifamiliales;

Vu le procès-verbal de bornage et de division dressé le 10 avril 2013 par Monsieur Philippe Verheyden, géomètre-expert-immobilier, de Luttre;

Vu que ce procès-verbal de mesurage divise l'ensemble de la propriété ci-dessus décrite, en neuf lots :

Les Bons Villers - 1^{ère} division - Frasnes-lez-Gosselies - INS 52024 - Matrice 03810

Lot 1 : une parcelle de terrain à bâtir sise à front de la rue Henri Loriaux, cadastrée section A numéro 763 Y4 partie, d'une contenance de cinq ares neuf centiares (5a 9ca) suivant mesurage, tel que ce bien est repris sous lot 1 liseré rouge au procès-verbal de bornage et de division précité dressé par Monsieur Philippe Verheyden, géomètre-expert-immobilier, de Luttre, le dix avril deux mille treize.

Lot 2 : une parcelle de terrain à bâtir sise à front de la rue Henri Loriaux, cadastrée section A numéros 763 Y4 partie et 763 G6 partie, d'une contenance de dix ares seize centiares (10a 16ca) suivant mesurage, tel que ce bien est repris sous lot 2 liseré vert au procès-verbal de bornage et de division précité dressé par Monsieur Philippe Verheyden, géomètre-expert-immobilier, de Luttre, le dix avril deux mille treize.

Lot 3 : une parcelle de terrain à bâtir sise à front de la rue Henri Loriaux, cadastrée section A numéros 763 Y4 partie et 763 G6 partie, d'une contenance de dix ares (10a) suivant mesurage, tel que ce bien est repris sous lot 3 liseré jaune au procès-verbal de bornage et de division précité dressé par Monsieur Philippe Verheyden, géomètre-expert-immobilier, de Luttre, le dix avril deux mille treize.

Lot 4 : une parcelle de terrain à bâtir sise à front de la rue Henri Loriaux, cadastrée section A numéros 763 Y4 partie et 763 G6 partie, d'une contenance de dix ares (10a) suivant mesurage, tel que ce bien est repris sous lot 4 liseré mauve au procès-verbal de bornage et de division précité dressé par Monsieur Philippe Verheyden, géomètre-expert-immobilier, de Luttre, le dix avril deux mille treize.

Lot 5 : une parcelle de terrain à bâtir sise à front de la rue Henri Loriaux, cadastrée section A numéros 763 Y4 partie, 763 G6 partie et 764 N partie, d'une contenance de dix ares (10a) suivant mesurage, tel que ce bien est repris sous lot 5 liseré cyan au procès-verbal de bornage et de division précité dressé par Monsieur Philippe Verheyden, géomètre-expert-immobilier, de Luttre, le dix avril deux mille treize.

Lot 6 : une parcelle de terrain à bâtir sise à front de la rue Henri Loriaux, cadastrée section A numéros 763 Y4 partie, 763 G6 partie et 764 N partie, d'une contenance de dix ares (10a) suivant mesurage, tel que ce bien est repris sous lot 6 liseré rouge au procès-verbal de bornage et de division précité dressé par Monsieur Philippe Verheyden, géomètre-expert-immobilier, de Luttre, le dix avril deux mille treize.

Lot 7 : une parcelle de terrain à bâtir sise à front de la rue Henri Loriaux, cadastrée section A numéros 763 G6 partie et 764 N partie, d'une contenance de six ares soixante-cinq centiares (6a 65ca) suivant mesurage, tel que ce bien est repris sous lot 7 liseré vert au procès-verbal de bornage et de division précité dressé par Monsieur Philippe Verheyden, géomètre-expert-immobilier, de Luttre, le dix avril deux mille treize.

Lot 8 : une parcelle de terrain à bâtir sise à front de la rue Henri Loriaux, cadastrée section A numéro 764 N partie, d'une contenance de six ares soixante-cinq centiares (6a 65ca) suivant mesurage, tel que ce bien est repris sous lot 8 liseré jaune au procès-verbal de bornage et de division précité dressé par Monsieur Philippe Verheyden, géomètre-expert-immobilier, de Luttre, le dix avril deux mille treize.

Lot 9 : une parcelle de terrain à bâtir sise à front de la rue Henri Loriaux, cadastrée section A numéro 764 N partie, d'une contenance de six ares soixante-cinq centiares (6a 65ca) suivant mesurage, tel que ce bien est repris sous lot 9 liseré mauve au procès-verbal de bornage et de division précité dressé par Monsieur Philippe Verheyden, géomètre-expert-immobilier, de Luttre, le dix avril deux mille treize.

Considérant qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le projet d'acte de division;
Par ces motifs,
Après en avoir délibéré,
Par 16 voix pour,

DECIDE

Article unique. D'approuver le projet d'acte de division transmis par le Service Public Fédéral Finances, Administration de la T.V.A., de l'enregistrement et des domaines, Comité d'acquisition d'immeubles de Charleroi et relatif au bien sis rue H. Loriaux à 6210 Frasnes-lez-Gosselies.

2^{ème} OBJET. Bien sis rue Henri Loriaux à 6210 FRASNES-LEZ-GOSSELIES - réf. cad.: div. 1, section A n° 763 Y4 (lot 1) - Projet d'acte de vente – Approbation

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie;
Considérant le règlement d'attribution approuvé par le Conseil communal en sa séance du 14 mai 2012, relatif à la vente des 9 terrains à bâtir concernés par le PCA de la Chapelle ;
Considérant la décision prise par le Conseil communal en sa séance du 11 septembre 2012, relative à l'attribution des 9 terrains à bâtir sur avis de la commission d'attribution ;
Considérant que la valorisation des 9 terrains à bâtir est soumise à la délivrance d'un permis d'urbanisation ;
Vu la décision d'octroi du permis d'urbanisation par le Fonctionnaire délégué de Charleroi en date du 5/12/2013 (réf : F0410/52075/LCP 4/2013.1) ;
Vu le projet d'acte de vente transmis par le Service Public Fédéral Finances, Administration de la T.V.A., de l'enregistrement et des domaines, Comité d'acquisition d'immeubles de Charleroi relatif à la parcelle de terrain à bâtir sise à Les Bons Villers - 1ère division - Frasnes-lez-Gosselies - INS 52024 - Matrice 03810 à front de la rue Henri Loriaux, cadastrée section A numéro 763 Y4 partie, d'une contenance de cinq ares neuf centiares (5a 9ca) suivant mesurage (Lot 1);
Attendu qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le projet d'acte de vente susvisé;
Par ces motifs,
Par 16 voix pour,

DECIDE

Article unique. D'approuver le projet d'acte de vente transmis par le Service Public Fédéral Finances, Administration de la T.V.A., de l'enregistrement et des domaines, Comité d'acquisition d'immeubles de Charleroi relatif à la parcelle de terrain à bâtir sise à front de la rue Henri Loriaux, cadastrée section A numéro 763 Y4 partie.

3^{ème} OBJET. Bien sis rue Henri Loriaux à 6210 FRASNES-LEZ-GOSSELIES - réf. cad.: div. 1, section A n° 763 G6 partie et 764 N partie (lot 7) - Projet d'acte de vente - Approbation

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie;
Considérant le règlement d'attribution approuvé par le Conseil communal en sa séance du 14 mai 2012, relatif à la vente des 9 terrains à bâtir concernés par le PCA de la Chapelle ;
Considérant la décision prise par le Conseil communal en sa séance du 11 septembre 2012, relative à l'attribution des 9 terrains à bâtir sur avis de la commission d'attribution ;
Considérant que la valorisation des 9 terrains à bâtir est soumise à la délivrance d'un permis d'urbanisation ;
Vu la décision d'octroi du permis d'urbanisation par le Fonctionnaire délégué de Charleroi en date du 5/12/2013 (réf : F0410/52075/LCP 4/2013.1) ;
Vu le projet d'acte de vente transmis par le Service Public Fédéral Finances, Administration de la T.V.A., de l'enregistrement et des domaines, Comité d'acquisition d'immeubles de Charleroi relatif à la parcelle de terrain à bâtir sise à Les Bons Villers - 1ère division - Frasnes-lez-Gosselies - INS 52024 - Matrice 03810:à front de la rue Henri Loriaux, cadastrée section A numéros 763 G6 partie et 764 N partie, d'une contenance de six ares soixante-cinq centiares (6a 65ca) suivant mesurage (Lot 7) ;
Attendu qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le projet d'acte de vente susvisé;
Par ces motifs,
Par 16 voix pour,

DECIDE

Article unique. D'approuver le projet d'acte de vente transmis par le Service Public Fédéral

(S) E.WART